

Tél. : 03 26 61 52 51

Fax : 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 3 MARS 2026.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, Chantal BUTELLE, DESOUTTER Jean-Michel, FOURNAISE Michel, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Secrétaire de séance : Monsieur ROCHET Bertrand.

Approbation du compte rendu du conseil du 3 février 2026 : le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil du 3 février 2026.

Monsieur le Maire précise :

- Pour les locaux de stockage le permis de construire a été déposé, il reste à lancer le marché afin de pouvoir transmettre la demande de subvention au Département avec les montants des entreprises choisies.

Délibération n° 2026-2-6 : autorisation de lancer le marché

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer le marché pour la construction de locaux de stockage à l'atelier municipal.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- Pour les informations des résultats à fin d'année il y a eu une modification en fonctionnement à savoir le résultat global est de 416 575,60 € au lieu des 416 575,68 € annoncé.

Reprise anticipée des résultats : Monsieur le Maire explique au conseil que la trésorerie a validé les résultats issus du CFU (compte financier unique) non validé à ce jour et l'on peut donc procéder à la reprise anticipée de ces résultats au budget.

Le conseil après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2025 approuve la reprise anticipée des résultats 2025 qui fait apparaître les résultats suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses : 263 106,55 €, recettes : 390 385,38 € soit un excédent de : 127 278,83 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses : 218 198,85 €, recettes : 477 208,46 € soit un excédent de 259 009,61 €

EXCEDENTS ANTERIEURS ET RESULTATS GLOBAL 2025 :

- Fonctionnement : 289 296,77 € soit un excédent global de 416 575,60 €
- Investissement : 118 075,16 € soit un excédent global de 377 084,77 €

Après avoir approuvé la reprise anticipée des résultats 2025 qui présente un excédent de fonctionnement de 416 575,60 €, un solde d'exécution d'investissement de 377 084,77 €, un solde des restes à réaliser de 160 000 € en dépenses et en recettes n'entraînant pas de besoin de financement, le conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 416 575,60 €

Délibération n° 2026-2-1 : reprise anticipée des résultats 2025.

L'article L2311-4 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. la reprise

est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est à dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation du résultat dans le budget unique 2026,
- Précise que si le CFU venait à faire paraître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU,
- Dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total dépenses	263 106,55 €	218 198,85 €
Total recettes	390 385,38 €	477 208,46 €
Résultat de l'exercice 2025	127 278,83 €	259 009,61 €
Résultat antérieur 2024	289 296,77 €	118 075,16 €
Résultat cumulé	416 575,60 €	377 084,77 €
Résultat global de clôture :	793 660,37 €	
Crédits reportés en dépenses d'investissement :	160 775 €	
Crédits reportés en recettes d'investissement :	775 €	

BUDGET 2026 : affectation du résultat 2025.

Fonctionnement : 416 575, 60 €

Investissement : 217 084,77 €

Besoin de financement (compte 1068) : 0 €

Report en fonctionnement : 416 575,60 €

Travaux 2026 : Monsieur le Maire propose au conseil les travaux suivants pour l'année 2026 :

- Multisport et agrès : suite à la réduction effectuée de 2,50 m du terrain par la société sans prévenir la commune avant d'effectuer ces travaux, il nous est proposé une remise de 2 753,22 € HT. Or si nous acceptons nous allons perdre une partie des subventions pour un montant de 1 977,09 €. Monsieur le Maire a donc demandé un devis pour un agrès supplémentaire qui reviendrait à 2 189,38 € HT soit 2 627,26 € TTC. Le reste à charge pour la commune serait de 650,17 €. Le conseil accepte cette proposition mais demande au Maire de négocier le prix car l'entreprise n'a pas consulté la commune avant de faire la modification de travaux.
- Lotissement les Houettes : la société Nord Est Aménagement Promotion a demandé à la commune de lui faire une proposition de matériels à installer sur le terrain du lotissement. Il leur a été proposé des tables et bancs pour un montant de 4 080 €, mais ils ne veulent pas les installer. Il faudra voir avec les employés communaux pour la pose.
- Vidéoprotection : l'entreprise devrait intervenir prochainement pour la pose car ENEDIS vient effectuer les branchements le 10 avril 2026.
- La CU du Grand Reims, pôle Nord Champenois, a demandé l'installation d'un filet de protection sous le préau car il y a énormément de pigeons. La société MATPRO'D a fait un devis pour un montant de 1 880 € TTC. Les travaux sont à effectuer par la commune et la CU nous remboursera conformément à la convention signée. Le conseil autorise le Maire à signer le devis.
- Devis pour nettoyage des terrains rue Paul Despiques : la société Rodolphe FRANÇOIS a transmis un devis pour un montant de 5 820 € TTC et s'est engagée à effectuer les travaux avant le 15 mars 2026. Après discussion par une voix contre, deux abstentions et 8 voix pour le conseil autorise le Maire à signer le devis.
- Concernant la mise en place d'un caisson acoustique pour la PAC de la salle associative, l'entreprise MISSENARD a transmis un devis correspondant au maximum que la commune avait prévu soit

8 000 € TTC. Il leur sera demandé les résultats de l'étude acoustique effectuée avant d'autoriser les travaux. Le conseil autorise le Maire à signer ce devis.

Délibération n° 2026-2-2 : devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les devis suivants :

- Devis MISSENARD pour la mise en place d'un caisson acoustique à la salle associative un montant HT de 6 666,67 € soit 8 000,00 € TTC sous réserve de la transmission de l'étude acoustique
 - Devis pour remise en état du terrain rue Paul Despiques à la société Rodolphe FRANCOIS pour un montant HT de 4 850 € soit 5 820 € TTC (**1 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour**)
 - Devis MATPRO'D pour mise en place d'un filet de protection sous le préau du pôle du Nord Champenois pour un montant de 1 128 € soit 1 880 € TTC
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote des taux d'imposition 2025 : Monsieur le Maire informe le conseil que l'état 1259 concernant les contributions directes n'a pas été reçu à ce jour. Il propose de reconduire les taux d'imposition 2025. Après discussion le conseil décide de reconduire les taux d'imposition 2025 en 2026.

Délibération n° 2026-2-3 : taux d'imposition 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE :

De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2025

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42,28%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 14,87 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 21,64 %

De charger le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Investissements 2026 :

Le conseil après en avoir délibéré, prévoit les travaux d'investissement suivants pour l'année 2026 :

DEPENSES	PREVU BU 2026	CREDITS REPORTES 2025	TOTAL
- Eglise	450 €	4 000 €	4 450 €
- Tennis	50 000 €		50 000 €
- Cimetière	0 €	6 000 €	6 000 €
- Voirie	63 820 €		63 820 €
- Atelier	165 000 €	33 000 €	198 000 €
- Mairie	18 000 €	7 000 €	25 000 €
- Salle communale	0 €	14 000 €	14 000 €
- Agencement terrain	30 000 €		30 000 €
- Monument aux morts	0 €		0 €
- Ancienne gare	10 000 €		10 000 €
- Terrain de loisirs	0 €	16 000 €	16 000 €
- Vidéo-protection		80 000 €	80 000 €
- Capital des emprunts	24 904 €		24 904 €
- Caution	0 €	775 €	775 €
Total	362 174 €	160 775 €	522 949 €

RECETTES	PREVU BU 2026	CREDITS REPORTES 2025	TOTAL
- Excédent	377 084 €		377 084 €

- FCTVA	31 700 €		31 700 €
- compensation emprunt CU	11 615 €		11 615 €
- caution		775 €	775 €
- subvention terrain loisirs	57 420 €		57 420 €
- subvention vidéoprotection	44 355 €		44 355 €
Total	522 174 €	775 €	522 949 €

Subventions communales 2026 : le conseil après en avoir délibéré prévoit l'octroi des subventions aux associations pour un montant total de 8 323 €. Le détail sera revu par le conseil après installation suite au renouvellement des conseils municipaux.

Budget 2025 : La section de fonctionnement se vote aux chapitres :

RECETTES :

- Chapitre 002 : résultat d'exploitation reporté :	416 575 €
- Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses :	15 955 €
- Chapitre 73 : impôts et taxes :	44 970 €
- Chapitre 731 : fiscalité locale :	239 161 €
- Chapitre 74 : dotations et participations :	56 030 €
- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante :	10 000 €
- Chapitre 76 : produits financiers :	950 €

TOTAL 783 641 €

DEPENSES :

- Chapitre 011 : charges à caractère général :	547 583 €
- Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés :	96 800 €
- Chapitre 014 : atténuation de produits :	75 221 €
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante :	62 534 €
- Chapitre 66 : charges financières :	1 503 €

TOTAL 783 641 €

Le conseil vote le budget 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :	783 641 €
- Section d'investissement :	522 949 €

Droit de préemption urbain : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé plusieurs refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelle AC 121 pour une surface de 571 m² située 7 rue du Général De Gaulle
- Parcelle AC 119 pour une surface de 742 m² située 5 rue du Général De Gaulle
- Parcelle ZC 48 pour une surface de 1960 m² située chemin du Godat

Bureau des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 : Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura qu'un tour normalement et propose de modifier les horaires de permanence et demande aux conseillers actuels et à venir de se répartir les tours :

- 8 h à 10 h : **DESOUTTER Jean-Michel** (président du bureau), FOURNAISE Michel, DORMAY Séverine
- 10 h à 12 h : **PONCELET Xavier** (président du bureau), ROCHET Bertrand, SERGENT André
- 12 h à 14 h : BUTELLE Chantal, **PIGOT Jocelyne** (présidente du bureau), PELLEGER Sophie
- 14 h à 16 h : BOCART Brigitte, **CHAMPION Marie-France** (présidente du bureau), DONNET Séverine
- 16 h à 18 h : LALLEMENT Sandrine, **LECOMTE Guy** (président du bureau), RUBINO Valentin

Informations sur la Cu du Grand Reims : Monsieur le Maire donne au conseil les dernières informations dont il a connaissance sur la Cu du Grand Reims à savoir :

- Liste des dernières délibérations votées en conseil communautaire
- Mise aux normes de la station et travaux dans la commune
- Une demande a été faite pour installer un éclairage public à l'entrée du village rue de Cormicy, en attente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire
Guy LECOMTE

